

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 23 novembre 2007  
(convocation du 12 novembre 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Novembre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. CAZABONNE Didier à M. LABARDIN Michel (à cpter de 12 h 00)	M. CARTI Michel à M. MONCASSIN Alain
M. FAVROUL J.P à M. JUNCA Bernard (à cpter de 10 h 30)	Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Didier	Melle COUTANCEAU Emilie à M.DOUGADOS Daniel (à cpter de 11 h 40)
M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain (à cpter de 12 h 00)	Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis	M. DUCASSOU Dominique à Mme JORDA DEDIEU Carole (à cpter de 11 h 00)
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel	Mme. DUMONT Dominique à M. BENOIT Jean-Jacques
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas (à cpter de 11 h 30)	M. DUPRAT Christophe à Mme PUJO Colette (à cpter de 12 h 00)
M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Michel (à cpter de 10 h 00)	M. FAYET Guy à M. POIGNONEC Michel
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick	M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe	M. LOTHAIER Pierre à Mme. DARCHE Michelle
M. VALADE Jacques à Mme. BRUNET Françoise	M. HERITIE Michel à M. TOUZEAU Jean (à cpter de 12 h 00)
M. BANNEL Jean Didier à M. DAVID Jean Louis (jusqu'à 10h15)	M. HOUDEBERT Henri à M. TURON Jean Pierre (à cpter de 11 h 45)
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme BOURRAGUE Ch. à Mme CARLE DE LA FAILLE M.C (à cpter 11 h 50)	Mme. NABET Brigitte à M. RESPAUD Jacques
Mme. BURGUIERE Karine à M. MOULINIER Maxime	Mme. NOEL Marie-Claude à M. CHAUSSET Gérard
Mme BRACQ Mireille à M. CASTEX Régis (à cpter de 11 h 30)	M. REBIERE André à M. CASTEL Lucien
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain (à cpter de 11 h 45)	
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Contrat d'agglomération entre la Communauté urbaine de Bordeaux et l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour la période 2007/2009 - Convention - Autorisation -**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

**I - Rappel du contrat d'agglomération 2004/2006**

Par une délibération du 16 décembre 2005, la Communauté urbaine de Bordeaux a autorisé la passation d'un contrat d'Agglomération pour une durée de 3 ans, couvrant la période 2004/2006, avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne permettant ainsi à la collectivité, de contractualiser des aides financières intéressant le lourd programme d'investissements dans lequel celle-ci s'était engagée et ce, à travers le Schéma Directeur des Eaux résiduaires urbaines, adopté en 1998.

Pour mémoire, le programme global des travaux avait, initialement, été estimé à :

- 138 millions € T.T.C. pour les stations,
- 27 millions € pour les réseaux primaires.

Dans ce contrat d'aides, le programme des actions entreprises par la Communauté urbaine de Bordeaux a été scindé en 2 catégories :

Des actions couvertes par ledit contrat

- l'extension de la station Clos de Hilde à Bègles,
- la construction de la nouvelle station de Lille à Blanquefort,
- la construction de la nouvelle station de la Melotte à Saint-Vincent de Paul,

- le raccordement des effluents de la station de Castencau à Saint-Louis de Montferrand sur celle de Sabarèges à Ambarès pour en permettre la suppression,
- la mise aux normes de la station CD 10 d'Ambès.

Par ailleurs, en application de la réglementation générale et dans un souci de meilleure efficacité des réseaux, l'Agence a également apporté un concours financier pour :

- des études de sols et la production des documents cartographiques liées au zonage de l'assainissement collectif/non collectif préalable au contrôle des installations privées,
- l'amélioration des connaissances par le lancement d'études hydrauliques par bassin versant,
- les améliorations structurantes des réseaux d'assainissement.

#### Des actions hors du champ du contrat

Il s'est agi, soit d'opérations prévues au-delà du contrat, soit de procédures adoptées ne correspondant pas aux critères d'attribution des aides de l'Agence de l'Eau.

A l'époque, les taux d'aides de l'Agence retenus ont été les suivants :

<b>Type de travaux</b>	<b>Taux d'aide</b>
Stations d'épuration	25 %
Collecteurs	25 %
Etudes et réseaux	25 %
Etude pédologique (SPANC)	40 %

Pour mémoire, et à ce jour la collectivité a encaissé, sous forme de subventions et d'avance remboursable, les sommes indiquées comme suit :

<b>AIDES AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE</b>					
OPERATIONS	COUT DES MARCHES  en € T.T.C.	AIDES ACCORDEES  en €	VERSEMENTS ANTERIEURS en €	VERSES en €  sur 2004/2006	OBSERVATIONS
CANTINOLLE	15 113 706,67	4 756 409,34	1 181 720,20	3 130 903,21	EN COURS
SABAREGES	15 165 556,28	4 939 352,02	1 451 040,00	3 488 312,02	SOLDE
AUTO SURVEILLANCE	2 295 295,33	1 061 807,00	955 626,30	106 180,70	SOLDE
CLOS DE HILDE EXT	37 171 792,19	7 122 500,00	0,00	6 150 000,00	EN COURS
LILLE (subvention)	13 249 201,88	2 195 750,00	0,00	1 185 705,00	EN COURS
LILLE (Avance Remboursable)		1 416 000,00	0,00	1 132 800,00	EN COURS
LOUIS FARGUES (prétraitement)	65 768 948,21	5 195 462,50	4 312 233,88	883 228,63	SOLDE

26 687 280,86

7 900 620,38

16 077 129,56

Reste à  
recevoir 2 709 530,92  
Reçu en 2007 1 428 464,00

---

Solde à  
percevoir 1 281 066,92

Ce contrat, bien que terminé, en termes d'années civiles (2004/2006), va continuer à produire des effets financiers (dotations de subventions) pour les opérations listées dans cette période mais dont les travaux demeurent toujours en cours de finition à ce jour.

## **II - Evolution du Schéma directeur des Eaux Résiduaires Urbaines**

Elles ont été de deux natures :

### Evolution financière

Le Schéma Directeur des Eaux Résiduaires Urbaines, adopté en 1998, a subi depuis cette date, trois modifications successives en 2000, 2004 et 2007 permettant à la collectivité de procéder aux réajustements financiers et à des adaptations du programme des travaux initialement arrêté.

C'est ainsi qu'une première révision est intervenue en 2000 par une délibération du Conseil de Communauté du 26 mai qui a permis de prendre en considération la modification du programme des stations de Cantinolle (90 000 000 F T.T.C.) et Sabarèges (110 000 000 F T.T.C.) et le programme global des travaux à réaliser prévoyait, à l'époque, un investissement total de 910 Millions F T.T.C. (valeur juillet 1998), d'ici 2010.

Par suite, une deuxième révision du Schéma est intervenue, à travers une décision du Conseil de Communauté du 25 juin 2004, qui a permis de recadrer le programme des opérations prévues et de prendre en compte les dispositions de l'arrêté de mise en demeure du 19 juin 2002.

Cet arrêté comportait une obligation de mise en conformité, avant fin 2005, de l'ensemble du système d'assainissement eaux usées de la Communauté urbaine de Bordeaux (stations d'épuration et réseaux, hors station Louis Fargues). Le coût de cette révision avait été estimé à 195 200 000 € (valeur janvier 2004), augmentation correspondant à l'évolution de l'indice TP02 entre les deux dates.

Récemment, une nouvelle révision a permis de prendre en considération une solution alternative : le raccordement du bassin versant de la station de la Melotte sur celui de la station de Sabarèges.

Cette solution va s'avérer moins onéreuse pour la collectivité et ce, par rapport au projet initial de reconstruction de la station d'épuration de la Melotte (2 797 970 € H.T.) fortement pénalisé par les contraintes du PPRI. Le coût de cette nouvelle solution est estimé à 2 174 000 € H.T. (2 600 104 € T.T.C.).

### Evolution réglementaire

La notion de mise en conformité s'est imposée avec la réglementation européenne (directive cadre de 1991) et la collectivité a été, par ailleurs, dans l'obligation, de prendre en considération l'arrêté de mise en demeure du Préfet en date du 19 juin 2002, consécutive au non renouvellement des autorisations de rejet des stations.

Cette première mise en demeure stipulait une obligation de mise en conformité des stations de la Communauté urbaine avant la fin 2005.

Le programme a été pratiquement tenu, mais l'arrêté ne prenait pas en compte :

- la réhabilitation du traitement de l'eau sur la station Louis Fargues,
- la nouvelle station Brazza,
- certaines adaptations du Schéma Directeur (suppression de la station Castencau sur Saint-Louis de Montferrand et de la Melotte sur Saint-Vincent de Paul).

Afin de régulariser ces points au plus vite, la Communauté urbaine vient de faire l'objet d'un nouvel arrêté préfectoral de mise en demeure, en date du 18 juillet 2007, annulant et remplaçant le précédent arrêté. Cette deuxième mise en demeure porte sur :

- le dépôt de nouveaux dossiers de demande d'autorisation (études ou étapes sur la station Louis Fargues est concernée),
- la suppression des derniers rejets directs des eaux usées brutes de temps sec et leurs raccordements à échéance, sur les stations Clos de Hilde, Sabarèges, et Brazza avec un calendrier arrêté de fin 2007 à fin 2010,
- la mise en conformité de la station d'épuration de Louis Fargues (avec une échéance de mise en service à respecter au 30 septembre 2011),
- la mise en service de la station d'épuration de Brazza (l'échéance est fixée avant le 30 octobre 2010),
- la suppression de la station d'épuration de Saint-Vincent de Paul, «la Melotte» et ce, avant le 31 décembre 2009 en raccordant, à cette date, les effluents bruts de la commune sur la station de Sabarèges sur le territoire de la commune d'Ambarès.

### **III - Proposition de passation d'un nouveau contrat d'agglomération (2007/2009)**

Pour assurer le financement des nouvelles opérations précitées, il est proposé aujourd'hui, de passer un nouveau contrat, pour la période 2007/2009 avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne, qui va permettre à la Communauté urbaine de bénéficier de nouvelles aides (subventions ou avances remboursables) destinées à poursuivre le programme de travaux.

Les nouvelles opérations concernées par ce contrat vont être :

- le système d'assainissement de Clos de Hilde (suppressions des derniers rejets directs),
- la station Louis Fargues (mise en conformité du traitement de l'eau),
- le système d'assainissement de Brazza sur Bordeaux rive droite,
- le raccordement du réseau de Saint Vincent de Paul sur la station de Sabarèges.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer le Contrat d'Agglomération 2007/2009 entre la Communauté urbaine de Bordeaux et l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 novembre 2007,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
5 DÉCEMBRE 2007**

**PUBLIÉ LE : 5 DÉCEMBRE 2007**

M. JEAN-PIERRE TURON